

REPUBLIQUE FRANCAISE Département l'Aveyron		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE VERRIERES – 2025-06 Séance du 11 FEVRIER 2025
Afférents	08	L'an deux mil vingt-cinq et le onze février à 18 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MOURIES, Maire.
En exercice	11	
Votants	08	

Présents : Mrs JEANJEAN – UNAL

Mmes BOYER-CALVI-DUCHESNE- PALUCH- THARREAU

Absents excusés: Mrs ARGUEL- CHAUCHARD-TOURIN

Secrétaire de séance: Mme PALUCH

Objet : Ouverture de crédits par anticipation en attendant le vote du budget primitif 2025

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité territoriale jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que la commune est en mesure de lancer dès le début de l'année 2025 certains projets générateurs d'engagements contractuels et financiers ;

Considérant que l'engagement comptable doit précéder ou être concomitant à l'engagement juridique ;

Considérant que l'autorisation donnée par le Conseil doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Considérant que la base de référence est constituée des crédits ouverts en 2024 en opérations réelles lors du budget primitif (hors restes à réaliser et remboursement de la dette) et dans les décisions modificatives ultérieures ;

Considérant que les prévisions budgétaires 2024 sont les suivantes :

Chapitre ou Opérations	Crédits votés au BP 2024 (crédits ouverts)	RAR N-1 reportés au BP 2024	Crédits ouverts ou diminués au titre de DM	Montant total à prendre en compte (d = a + c)	Crédits pouvant être ouverts par anticipation (d / 4)
------------------------	--	-----------------------------	--	--	--

Accusé de réception en préfecture
012-211202916-20250211-20250211_06-DE
Reçu le 13/02/2025

	(a)	(b)	(c)		
Chapitre 21	0 €		5 508 €	5 508 €	1 377 €
Chapitre 27	58 766.78 €			58 766.78 €	14 691.69 €
Opération 18	20 294.35 €			20 294,35 €	5 073.58 €
Opération 41	483 600 €			483 600 €	120 900 €
Opération 50	0 €			0 €	0 €
Opération 57	0 €			0 €	0 €
Opération 58	865 421 €	5 000 €	- 5 508 €	859 913 €	214 978.25 €
Opération 59	323 800 €			323 800 €	80 950 €
Opération 62	32 000 €	6 000 €		32 000 €	8 000 €
Opération 67	99 232 €			99 232 €	24 808 €
Opération 69	17 800 €	49 000 €		17 800 €	4 450 €
Opération 70	28 854 €	2 640 €		28 854 €	7 213.50 €
Opération 71	12 000 €			12 000 €	3 000 €
Montant total maximum pouvant être voté par anticipation					485 442.02 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement suivants pour l'année 2025 :

Chapitre ou opération	Article budgétaire	Intitulé	Montant ouvert par anticipation en 2025
Opération 58	203	Réhabilitation Maison GASC	1 775 €
Chapitre 20	2041582	SIEDA Habitation Mme ARGUEL FABRE	3 280 €
Chapitre 21	2151	Voirie Serres	3 350 €
Total			8 405 €

- dit que les crédits budgétaires ainsi votés seront inscrits au budget lors de son adoption.

Fait et délibéré à VERRIERES, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

LE MAIRE :

Jérôme MOURMIEUX



Handwritten signatures in blue ink, including several illegible signatures and a signature that appears to be 'J.S.' on the right side.